

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 2° SEANCE

Séance du Mardi 5 Octobre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2635).
2. — **Eloge funèbre de Mme Suzanne Crémieux, sénateur du Gard** (p. 2635).
MM. le président, Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.
Suspension et reprise de la séance.
3. — **Retrait d'une question orale avec débat** (p. 2636).
4. — **Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement** (p. 2636).
M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.
5. — **Dépôt d'un projet de loi** (p. 2641).
6. — **Dépôt de propositions de loi** (p. 2641).
7. — **Conférence des présidents** (p. 2641).
8. — **Ordre du jour** (p. 2642).

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du samedi 2 octobre 1976 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

★ (1 f.)

— 2 —

ELOGE FUNEBRE DE MME SUZANNE CREMIEUX, SENATEUR DU GARD

M. le président. Mes chers collègues, c'est au moment où s'achevait la session extraordinaire de juillet que s'est éteinte, dans la nuit du 10 au 11 juillet, notre collègue Mme Suzanne Crémieux, sénateur du Gard. (*Mmes et MM. les membres du Gouvernement, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

Sévèrement touchée par un mal inexorable, elle avait su faire face avec tant de calme et de maîtrise de soi que d'aucuns avaient pu penser qu'elle surmonterait ce cruel obstacle.

Nous ne reverrons plus cette « grande dame » à la silhouette élégante, au visage souriant, à l'intelligence et au charme subtils, qui, par délicatesse ou coquetterie, avait su faire oublier toute trace de son âge.

Bien que née à Paris, Suzanne Crémieux était originaire d'une famille de souche profondément républicaine de Pont-Saint-Esprit. Elle était la fille de Fernand Crémieux, qui fut successivement député, sénateur du Gard, pendant plus de trente ans, et qui devait fonder en 1884 la fédération radicale-socialiste de ce département.

C'est à Montfrin, petite localité située à mi-chemin du confluent du Gard et du Rhône et du célèbre pont, que se déroula son enfance ; et c'est là que toute sa vie elle vint puiser reconfort et sérénité, dans ce cadre majestueux.

C'est donc à Remoulins, au pied de cette pièce prestigieuse de l'aqueduc de Nîmes, qu'elle commença ses études. Journaliste, elle s'inscrivit en 1924 au parti radical ; en 1928, elle est membre du comité directeur avant de devenir secrétaire puis, à plusieurs reprises, vice-présidente du parti. Présidente de l'amicale de l'aide médicale aux étudiantes, présidente du centre national d'information sociale, elle entra en 1938 au cabinet de M. Marc Rucard, alors ministre de la santé publique, où elle sera plus particulièrement chargée des problèmes de la protection maternelle et infantile.

En 1940, elle quitte la France sur le *Massilia*, où elle est interpellée ainsi que Georges Mandel, César Campinchi et André Le Troquer. Passée au Maroc, elle le quitte dès le soulèvement général pour vivre avec la France résistante les douloureuses et victorieuses étapes de la Libération.

71

En novembre 1948, elle entre au Conseil de la République, où elle sera constamment réélue jusqu'à sa mort, à l'exception d'une période de trois ans — de 1955 à 1958 — où elle sera membre de l'Assemblée de l'Union française.

Successivement membre de la commission de la France d'outre-mer, du suffrage universel dont elle sera la vice-présidente, des affaires culturelles, ses préoccupations iront d'abord aux problèmes sociaux. Mais, c'est sans doute à ceux de l'enfance qu'elle apportera tous ses soins.

Vice-présidente du groupe sénatorial de l'enfance inadaptée, membre du conseil supérieur permanent de l'hygiène sociale au ministère de la santé, présidente du comité du Gard de la ligne nationale contre le cancer, elle s'emploie avec efficacité et humanité à apporter réconfort et joie à ceux qui souffrent. Ce dévouement inlassable lui vaudra la cravate de commandeur de la santé publique, la médaille de vermeil des épidémies et la médaille de l'académie de médecine, distinctions qui s'ajouteront à la croix de chevalier de la Légion d'honneur obtenue à titre exceptionnel dès avant la guerre.

Parlementaire soucieuse de remplir pleinement son mandat, Suzanne Crémieux aura le souci de rendre plus étroits les liens entre les parlements et de développer de meilleures relations entre les hommes. Présidente du groupe sénatorial d'amitié France - Grande-Bretagne, membre du comité franco-britannique elle sera nommée en 1972 « dame de l'Empire britannique » et parallèlement membre du groupe interparlementaire pour le développement des relations franco-soviétiques.

Nous garderons de Suzanne Crémieux le souvenir d'une femme qui avait su, bien avant la guerre de 1939-1945, prendre une place de choix dans la vie politique de notre pays.

Aux côtés de Louise Weiss et de Maria Verone, elle s'était employée à promouvoir l'émancipation politique et sociale de la femme et ce fut une de ses grandes satisfactions de constater, au crépuscule de sa vie, que les idées chères à sa jeunesse passaient dans les réalités quotidiennes, encouragées par les pouvoirs publics.

Femme dans la vie politique, Suzanne Crémieux a marqué profondément celle de son temps. Déjà, sous la III^e République, son salon est fréquenté par l'élite intellectuelle et par tous les grands noms de la vie politique. Elle entretient des rapports amicaux et confiants avec tous ceux qui, comme on le dit maintenant, créent l'événement. Elle gardera ainsi ce souci de mesure et d'indépendance d'esprit qui donnera tout son poids à l'appréciation qu'elle ne cessa de porter sur les hommes et les événements.

C'est sans nul doute le souvenir que ses amis du groupe de la gauche démocratique — auquel elle a toujours appartenu — garderont d'elle. Je les prie de croire en la part que nous prenons à ce deuil qui les touche profondément.

Je voudrais dire à tous les membres de sa famille qui, à plus d'un titre, ont marqué et marquent encore notre vie publique, combien nous partageons leur tristesse, en les priant d'accepter tous nos condoléances.

Suzanne Crémieux laissera dans cette maison le souvenir d'un parlementaire de grande qualité, indissociable de ce sentiment d'amitié qu'elle avait su inspirer et faire partager par tous.

Je peux vous assurer que le Sénat n'oubliera pas cette « grande dame » qui, avec élégance et mesure, avait su si bien s'identifier à lui.

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, au nom du Gouvernement, je voudrais m'associer au deuil qui frappe votre assemblée et exprimer aux membres du Sénat ainsi qu'à la famille de Mme Crémieux ma profonde sympathie.

Persévérance et générosité furent les traits dominants de son caractère. Elle les a mis au service de l'action sociale, qu'il s'agisse de santé, d'emploi ou du douloureux problème de l'enfance inadaptée. Son œuvre au sein de la commission des affaires culturelles et du groupe secrétariat de l'enfance inadaptée, dont elle fut vice-présidente, en portera longtemps témoignage.

Nous garderons tous le souvenir d'une femme qui alliait à un jugement sans excès bien plus de passion intérieure que ne laissent supposer un charme et une courtoisie rayonnants. Son sens de la profondeur et de la discrétion nous fera défaut.

Au groupe parlementaire auquel elle a appartenu, à tous ceux qui ont eu la chance de la connaître et de l'apprécier, je renouvelle les condoléances attristées du Gouvernement.

M. le président. Mes chers collègues, la séance est suspendue pendant quelques minutes en signe de deuil.

(La séance, suspendue à seize heures vingt minutes, est reprise à seize heures trente-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. M. Jean Francou m'a fait connaître qu'il retire sa question orale avec débat n° 25 à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports), qui avait été communiquée au Sénat dans sa séance du 2 octobre 1976.

Acte est donné de ce retrait.

— 4 —

LÉCTURE D'UNE DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. « Monsieur le président, mesdames, messieurs, selon la tradition de la V^e République, la nomination d'un nouveau Premier ministre et d'un nouveau Gouvernement par le chef de l'Etat inaugure une phase nouvelle dans l'œuvre des pouvoirs publics.

« Dans les circonstances actuelles, où l'effort principal de la nation doit se concentrer sur la poursuite déterminée de la lutte contre l'inflation et du redressement de l'économie française, j'ai reçu du Président de la République la charge de diriger le Gouvernement. Si j'ai consacré jusqu'ici mon activité au seul service public, je n'appartiens à aucune formation politique et je n'ai pas le grand honneur d'être un parlementaire. Nul n'ignore cependant mon attachement et mon dévouement aux grandes orientations qu'ont définies et appliquées les trois présidents de la V^e République. Ai-je besoin d'ajouter que je porte la plus grande considération aux élus du peuple français, que j'attache la plus grande importance à l'action du Parlement en matière de législation et de contrôle de l'action gouvernementale, que je souhaite profondément mériter et recevoir son concours et son soutien ?

« Le Gouvernement qui se présente devant vous a été désigné conformément à notre Constitution. Il entend informer le Parlement des objectifs de son action par une déclaration de politique générale, conformément à l'article 49, alinéa 1, de la Constitution. Il n'a pas l'intention de demander un vote, laissant à cet égard l'initiative aux membres de l'Assemblée nationale et, notamment, aux membres de l'opposition.

« En adoptant cette attitude, le Gouvernement auquel toutes les formations de la majorité qui soutiennent l'action du Président de la République depuis 1974 ont manifesté l'intention d'apporter une confiance et un soutien sans équivoque, entend confirmer la conception des rapports entre le législatif et l'exécutif qui a prévalu depuis 1966, c'est-à-dire depuis la première élection du Président de la République au suffrage universel. Puis-je rappeler ici la déclaration faite devant l'Assemblée nationale par M. Georges Pompidou, alors Premier ministre, le 15 avril 1966 :

« La lettre et l'esprit de la Constitution de 1958 veulent que le Gouvernement soit entièrement libre de demander ou non un vote de confiance et qu'il appartienne de préférence à l'Assemblée de mettre en jeu la responsabilité ministérielle par la procédure la plus normale et la mieux adaptée, je veux dire la motion de censure. Si je tiens à mettre ainsi l'accent sur les procédures, ce n'est point par intérêt gouvernemental immédiat, on voudra bien l'admettre, c'est parce qu'il me paraît important, alors que nous ne faisons qu'aborder le second septennat de la V^e République, de créer des précédents. On en connaît l'importance en matière institutionnelle, même en pays de droit écrit, et il n'est pas inutile à la stabilité des pouvoirs publics de fixer clairement et en connaissance de cause les règles pour l'avenir. »

« Depuis cette déclaration de M. Georges Pompidou, sur les six Premiers ministres qui se sont présentés devant l'Assemblée nationale, deux seulement ont engagé la responsabilité du Gouvernement à l'occasion d'un débat de politique générale.

« Le retour à une tradition bien établie n'a d'autre but que de rappeler que le Gouvernement est nommé par le chef de l'Etat, qu'il a le devoir d'informer l'Assemblée et que celle-ci a le droit et le pouvoir de le contrôler.

« C'est d'ailleurs dans cet esprit que, conformément à l'article 49, 3^e alinéa de la Constitution, le Gouvernement compte engager sa responsabilité sur le projet de texte de la loi de finances rectificative 1976, qui contient plusieurs dispositions importantes de son programme de lutte contre l'inflation.

« Le Gouvernement est prêt à accepter les améliorations qui seraient proposées à son projet, mais il n'entend pas le laisser défigurer.

« Mes dames, messieurs, la politique que va conduire le Gouvernement au cours de ces prochains mois est décisive pour notre pays. Si elle s'attache au premier chef à la lutte contre la hausse des prix, ce n'est point qu'elle sera menée au seul niveau économique et technique. La lutte contre l'inflation est de nature fondamentalement politique; elle doit en effet associer à des mesures conjoncturelles, parfois sévères, des actions structurelles qui bousculeront des privilèges; elle est de surcroît indispensable si l'on souhaite que la France puisse jouir à l'avenir d'un développement économique régulier, qu'elle poursuive sa marche vers une société de liberté et de progrès que le Président de la République a proposée aux Français et à laquelle aspire la majorité d'entre eux, qu'elle ait la capacité de jouer pleinement le rôle que l'Europe et le monde attendent d'elle.

« Ce sont l'importance de l'enjeu et l'ampleur de l'action qui expliquent le cumul par le même homme au sein du Gouvernement des fonctions de Premier ministre et de celles de ministre de l'économie et des finances; ce n'est pas le ministre de l'économie et des finances qui est de surcroît, Premier ministre; c'est le Premier ministre qui est, en même temps, ministre de l'économie et des finances. Que personne ne s'y trompe. C'est la raison pour laquelle je souhaite vous exposer largement, non seulement la politique du Gouvernement en matière de lutte contre l'inflation, mais aussi l'ensemble de l'action à venir dans le domaine intérieur comme dans le domaine international.

« La grande affaire pour le Gouvernement est de conduire la lutte contre la hausse des prix.

« En effet aucun pays ne peut durablement s'accommoder de l'inflation sans risquer de succomber à de graves désordres économiques et sociaux et de perdre sa liberté d'action; certaines périodes sombres de l'histoire mondiale passée et contemporaine nous rappellent, s'il en était besoin, qu'à terme, c'est la démocratie elle-même qui peut être menacée.

« La récession mondiale de 1975 a montré brutalement ce que coûtent la recherche systématique d'une croissance à tout prix et le renoncement aux équilibres fondamentaux. Pour avoir cédé de 1972 à 1974 à l'euphorie éphémère d'une période d'expansion inflationniste, nombre de pays ont dû et doivent maintenant encore affronter de grandes difficultés.

« La France n'y échappe pas. Elle n'est certes pas dans la situation la plus grave, mais elle ne figure pas non plus dans le groupe des quelques pays les plus avancés dans la remise en ordre de leur économie.

« La lutte contre l'inflation est aujourd'hui un préalable à toute ambition nationale.

« La modération durable de l'évolution des prix est, en effet, la condition expresse du retour à une croissance équilibrée et régulière, au plein emploi et au progrès social. Elle est indispensable au maintien de l'ouverture de notre pays sur le monde. Face à un déficit croissant des échanges extérieurs que provoquerait inéluctablement la poursuite d'une inflation rapide, il ne resterait en effet que deux possibilités: ou bien refuser la compétition internationale en revenant au protectionnisme, ce qui provoquerait dans notre pays une régression de l'activité économique et du niveau de vie; ou bien subir un endettement extérieur croissant, qui affecterait une indépendance à laquelle chacun de nous est profondément attaché et qui ne ferait que différer l'inéluctable remise en ordre.

« L'effort à entreprendre doit être continu. Nous ne pouvons nous contenter de succès provisoires et prendre le risque grave d'une rechute.

« En acceptant sans retard des mesures énergiques, nous nous donnons les moyens d'éviter à terme des mesures plus brutales et plus douloureuses.

« Ces mesures doivent s'inscrire dans une politique globale. L'inflation en France répond en effet à deux types de causes qui justifient des actions à la fois distinctes et complémentaires.

« Les premières se rattachent à la conjoncture économique présente de la France.

« Notre pays traverse à l'heure actuelle une phase économique difficile, marquée en dernière analyse par une hausse excessive des revenus et des coûts. Au cours de la récession mondiale de 1975 et contrairement à ce qui a été observé dans beaucoup de pays, tandis que le revenu réel baissait de 1,5 p. 100 le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages augmentait de près de 4 p. 100. Cette situation n'a pas permis de consolider le ralentissement de la hausse des prix, qui était pourtant déjà sensible. Elle a en outre réduit la capacité financière du pays

à investir, même s'il est vrai qu'en France l'investissement a nettement moins diminué durant la récession mondiale que dans les autres pays industrialisés. La situation de l'emploi s'est améliorée au cours du premier semestre de l'année, mais le nombre de demandeurs d'emploi reste à un niveau élevé. Enfin, la France n'a pu maintenir l'équilibre de son commerce extérieur. Le déficit enregistré depuis le début de l'année, qui dépasse actuellement 7 milliards de francs, est là pour le prouver.

« C'est pour faire face à ces déséquilibres que le Gouvernement a arrêté en priorité le programme présenté au pays le 22 septembre.

« J'aurai l'occasion de le présenter dans tous ses détails lors de la discussion des projets de loi de finances. Je me limite ici à en exposer les principes: retour à l'équilibre budgétaire et modération de la croissance de la masse monétaire; action directe sur les prix, d'abord par leur gel temporaire, puis par la réduction de la T. V. A. et une hausse limitée des tarifs publics; action sur la croissance des revenus nominaux par la fixation du principe du maintien du pouvoir d'achat, des rémunérations; action sur la consommation d'énergie pour faciliter le redressement de notre commerce extérieur; incitations aux investissements et aux exportations pour soutenir la croissance.

« Les dispositions économiques de ce programme ont été dosées avec soin de manière à éviter de recourir à une réduction volontaire de l'activité économique. Elles ont été choisies dans un souci de justice sociale. Elles font porter l'effort sur toutes les catégories de la population en tenant compte des possibilités de chacune et en limitant plus particulièrement la charge fiscale qui pèse sur les titulaires de faibles et moyens revenus.

« Cependant, la politique qu'entend conduire le Gouvernement doit également s'attaquer aux causes structurelles de l'inflation par des mesures qui seront soigneusement étudiées et mises en application au cours des prochains mois, car elles ne sauraient être improvisées.

« Depuis quelques années se développent dans les sociétés libérales des mécanismes et des comportements qui introduisent, dans un nombre croissant de domaines, des rigidités qui se heurtent à d'autres rigidités et dont l'arbitrage est de plus en plus souvent assuré par l'inflation, c'est-à-dire par le renoncement à toute discipline, par l'irresponsabilité et par la fuite en avant.

« S'attaquer aux facteurs structurels de l'inflation, c'est d'abord faire en sorte que le jeu normal de la concurrence puisse faire disparaître les rentes de situation qui sont à l'origine de profits artificiels et abusifs. Il faut que l'apport que représentent les gains de productivité ou le progrès technique soit incorporé dans la formation des prix. Ainsi le Parlement sera-t-il appelé à examiner le problème de la concurrence sur la base du projet de loi déposé par le précédent Gouvernement.

« En matière d'emploi, les insuffisances de la formation et de la mobilité des travailleurs, jointes à celles de la répartition régionale des activités économiques, sont, elles aussi, sources de rigidité.

« Elles provoquent des hausses localisées de rémunérations, qui se propagent dans toute l'économie et alimentent la course entre les prix et les revenus.

« Alors que le nombre des demandeurs d'emploi reste élevé, certaines entreprises connaissent des difficultés à embaucher le personnel dont elles ont besoin. Le Gouvernement veillera à ce que l'amélioration de la protection des travailleurs, exigence du progrès social que nul n'entend remettre en cause, ne compromette pas les ajustements nécessaires sur le marché du travail.

« Le Gouvernement a, par ailleurs, annoncé qu'il procéderait dans les six mois à un examen approfondi des interventions économiques de l'Etat. Il entend par là éviter que certains de ses concours ne contribuent indirectement au maintien de situations contraires à l'efficacité de l'économie. »

M. Raymond Courrière. Dassault !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Enfin, la vie sociale elle-même est trop souvent marquée par des attitudes corporatistes ou des conflits particuliers et par une tendance à régler par des hausses de salaires des revendications d'ordre qualitatif.

« A tous ces problèmes des réponses doivent être apportées dans un esprit libéral mais exigeant, ne tolérant ni privilèges, ni rentes, ni profits garantis. Le conseil central de planification arrêtera sous peu les orientations nécessaires.

« J'ai été frappé par certaines critiques faites au programme de lutte contre l'inflation selon lesquelles le dispositif retenu manquerait d'imagination et d'innovation. »

M. Roger Gaudon. C'est sûr !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « C'est une curieuse habitude de notre époque que de redouter la simplicité. C'en est

une autre de considérer telle ou telle mesure symbolique comme le substitut d'une politique d'ensemble adaptée aux buts recherchés. J'ai présenté un diagnostic sans complaisance de la situation économique et j'en ai déduit les mesures à appliquer. La question n'est pas, en effet, d'inventer des moyens nouveaux, mais d'avoir la volonté de choisir et d'appliquer les remèdes qui s'imposent. »

M. Raymond Courrière. Il serait temps !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Lorsque j'entends certains affirmer que pour lutter contre l'inflation, il est nécessaire de changer le système social ou de promouvoir des modèles utopiques de société, j'éprouve un sentiment d'inquiétude. Aucun pays ne combat l'inflation en provoquant des bouleversements économiques et sociaux ou en poursuivant des chimères.

« Comment les socialistes allemands luttent-ils contre l'inflation ? Et les républicains américains ? Et les socialistes néerlandais ? Et les démocrates libéraux japonais ? et les travaillistes britanniques ? »

Mme Marie-Thérèse Goutmann. L'austérité !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Tous ont agi sur les mêmes points : budget, crédit, prix et rémunérations. Ces gouvernements, d'horizons politiques aussi variés, manquent-ils d'imagination avec une telle unanimité ? Ils n'ont pas craint de faire preuve de ce que d'aucuns appellent le « classicisme » et ils en ont retiré le succès. »

M. Raymond Courrière. Il fallait les imiter plus tôt !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Encore faudrait-il, pour que l'opinion jugeât équitablement du programme proposé par le Gouvernement, que celui-ci ne soit pas systématiquement déformé par des interprétations tendancieuses et que certaines de ses dispositions les plus importantes, en particulier celles qui expriment une volonté de justice, ne soient pas couvertes par un étrange silence.

« Que le programme du Gouvernement ait pu être contesté violemment avant même qu'il soit connu voilà qui ne respecte guère les règles élémentaires d'une discussion démocratique.

« Que l'on s'efforce de présenter aux travailleurs l'action entreprise comme une agression contre leur pouvoir d'achat, alors qu'elle se propose au contraire de le maintenir, voilà une singulière désinvolture. »

M. Roger Gaudon. On verra cela !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Que des organisations multiplient manifestations et cortèges pour défendre des intérêts catégoriels, voilà une étrange manière de servir l'intérêt national !

« Pourquoi un tel déchaînement ? Craint-on que la politique gouvernementale ne réussisse et ne porte ainsi atteinte à certaines ambitions politiques, avouées ou inavouées ? » (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*)

M. André Méric. C'est de l'électoratisme !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Le Gouvernement, qui n'est inspiré dans cette affaire d'aucun autre intérêt que celui de la nation... »

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Des capitalistes !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « ... a le devoir de dire que si les Français se refusent, sous des prétextes divers, à l'effort qui leur est demandé, notre pays a toutes les chances de s'engager dans un processus dont chacun de nous doit redouter l'issue.

« Si l'action que le Gouvernement entend mener est tournée en priorité vers la lutte contre l'inflation, là n'est pas son seul objectif. La lutte contre l'inflation n'est pas une fin en soi. C'est la condition pour que notre pays devienne chaque jour davantage une société de liberté et de progrès. » (*Rires et mouvements divers sur les travées communistes et socialistes.*)

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Un pays capitaliste !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Cette société doit s'appuyer sur une économie qui se développe de façon régulière et équilibrée et qui assure le plein emploi des hommes. Ces objectifs, notre pays a les moyens de les atteindre.

« La France possède un important potentiel de développement et notre appareil productif est capable d'un dynamisme et d'une efficacité qui le situe avantageusement sur la scène économique mondiale.

« Ai-je besoin de rappeler les nombreux atouts dont elle dispose ? Une industrie modernisée, une agriculture vigoureuse malgré les récentes épreuves, des exportateurs de plus en plus nombreux et dynamiques et, avant tout, la qualité et l'ardeur de ses travailleurs.

« Mais le développement économique que nous pouvons réaliser ne doit pas être recherché pour lui-même. Il est d'abord le moyen d'assurer le plein emploi. La France, comme toutes les sociétés comparables, doit faire face à des problèmes d'emploi tenant à plusieurs causes : l'aspiration au travail d'un nombre croissant de femmes, la fuite des jeunes devant les emplois manuels, l'inadaptation entre offres et demandes d'emploi due à une formation initiale insuffisante. »

Plusieurs sénateurs communistes. A qui la faute ?

M. Raymond Courrière. Très bien pour M. Haby !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « On pourrait chercher à les résoudre en adoptant une attitude malthusienne qui consisterait à répartir la charge de travail entre un plus grand nombre de parties prenantes. Cette attitude entraînerait à terme une limitation des revenus et un ralentissement de la croissance. Nous avons, quant à nous, une conception plus dynamique selon laquelle seul le progrès économique assure l'emploi. C'est la raison pour laquelle le programme de lutte contre l'inflation comporte des mesures de soutien de l'activité économique. »

M. Jean Nayrou. Lesquelles ?

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « De plus, le Gouvernement entend conduire, au cours des prochains mois, trois séries d'action : la poursuite de la revalorisation du travail manuel... »

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Cela fait dix ans qu'on en parle !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « ... et plus généralement de l'amélioration des conditions de travail ; la simplification et la déconcentration accrue de nos instruments d'intervention en matière d'emploi et de formation professionnelle ; la recherche d'une meilleure insertion dans la vie professionnelle de certaines catégories de demandeurs d'emploi, notamment les jeunes et les cadres ayant perdu leur emploi.

« Parmi ces moyens, la formation scolaire et universitaire, ainsi que la formation permanente, doivent être mieux adaptées aux réalités de l'emploi.

« Dans une société de liberté et de progrès chacun doit se trouver en mesure d'assumer son propre rôle en ayant conscience d'œuvrer pour la collectivité. Aussi, la notion de responsabilité — individuelle ou collective — doit-elle être affirmée à tous les niveaux de l'organisation d'une telle société.

« La première responsabilité est celle de l'Etat vis-à-vis de lui-même. La gestion de l'Etat doit gagner en clarté et en rigueur. »

M. Jean Nayrou. Au bout de dix-huit ans !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Le secret administratif est nécessaire, car il couvre les intérêts de la sécurité de l'Etat en même temps que les droits du citoyen. Il ne doit pas cependant servir d'alibi ou de masque au fondement véritable des décisions politiques. Il convient donc d'éclairer la nation sur les décisions de l'Etat. Une déontologie précise du secret administratif et des moyens d'informer la nation sur les grands choix collectifs sera élaborée.

« Je souhaite, d'autre part, que le contrôle parlementaire, par l'intermédiaire notamment des commissions des assemblées, s'exerce pleinement et que les moyens appropriés lui soient attribués. C'est là l'expression d'une démocratie moderne et efficace. La réforme de l'administration, la simplification des procédures, la lutte contre l'anonymat, voire l'irresponsabilité, seront un souci permanent pour le Gouvernement.

« Le principe de responsabilité doit, en second lieu, présider à l'organisation des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. Dans quelques jours, le rapport de la commission chargée d'étudier les conditions du développement des responsabilités locales sera remis au chef de l'Etat. Ce rapport fera l'objet d'un large débat national. »

Un sénateur socialiste. Enfin !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Le Gouvernement sera ensuite conduit à présenter d'importantes réformes qui définiront mieux les compétences respectives de l'Etat et des collectivités locales et les moyens financiers et humains nécessaires à l'exercice d'attributions renforcées.

« Il importe, en troisième lieu, que soit affirmée la responsabilité de l'entreprise.

« Dans une société industrielle moderne, l'entreprise ne saurait vivre dans un état de dépendance à l'égard de l'Etat. L'esprit d'entreprise, c'est précisément celui qui conduit à l'émancipation et non pas à l'assistance. Il est indispensable à notre pays. C'est lui qui doit notamment permettre le renforcement de la capacité de notre économie à offrir des emplois stables et nombreux, mais il ne peut se déployer si la liberté de décision des chefs d'entreprise est par trop limitée et si les résultats

financiers des entreprises sont insuffisants. Il nous faut reviser à ce sujet une conception du profit qui prévaut trop fréquemment dans notre pays. Celui-ci ne saurait être le produit de rentes de situation, de privilèges ou de subventions de l'Etat... »

M. André Méric. Dassault !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « ... mais le fruit des efforts de productivité et d'innovation. Utilement réemployé, il est la condition pour que les entreprises développent leur contribution au progrès économique et social.

« Après avoir rappelé la responsabilité de l'Etat et des entreprises, il convient d'évoquer la responsabilité des organisations professionnelles et syndicales.

« La diversité des intérêts, des comportements et des conceptions qui caractérise les sociétés pluralistes contemporaines, s'exprime à travers de nombreuses organisations. Rien n'est plus normal.

« Aussi doit-il s'établir entre ces organisations et l'Etat un dialogue constant et constructif.

« Il est bon que les améliorations à la situation des salariés proviennent d'accords librement négociés dans les entreprises, les professions, voire au niveau national. De même, les décisions prises par la puissance publique doivent être précédées d'une consultation de toutes les organisations représentatives dans le secteur considéré et à tous les niveaux où elles interviennent.

« Mais l'esprit de dialogue ne doit pas conduire à la confusion. Quelle que soit leur représentativité, les organisations professionnelles ou syndicales traduisent les aspirations particulières de diverses fractions de la population. L'action gouvernementale ne saurait donc être conçue ni conduite du point de vue exclusif de telle ou telle d'entre-elles.

« L'Etat est le garant de l'intérêt général. C'est à lui qu'il appartient de décider en dernier ressort.

« Je voudrais aussi souligner l'importance des responsabilités que portent ceux qui concourent au système d'éducation : parents, enseignants, élèves et étudiants. Permettez à l'universitaire qui vous parle d'insister plus particulièrement sur la responsabilité des universités. La liberté de ces établissements doit permettre de donner à notre enseignement la qualité dont il ne pourrait se passer.

« Mais la liberté implique que les universités se sentent responsables devant l'Etat d'un usage raisonnable des ressources mises à leur disposition. »

Mme Marie-Thérèse Goutmann. C'est clair !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Elles doivent aussi se sentir responsables devant l'opinion française, qui comprend mal que des lieux de réflexion et de raison deviennent des champs clos où triomphent les passions les plus désordonnées. Elles doivent, enfin, se sentir responsables devant la communauté scientifique internationale. Le rang de notre pays dans le monde sera fonction de la qualité de notre enseignement supérieur et des résultats de notre recherche scientifique.

« A toutes les familles, à tous les maîtres, à tous les jeunes de France qui participent aux divers ordres d'enseignement, je voudrais soumettre ce beau texte de Platon :

« Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien et de personne, alors c'est en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie. » (*Applaudissements au centre et à droite ainsi que sur certaines travées de l'U. C. D. P. — Rires ironiques sur les travées socialistes et communistes.*)

Mme Marie-Thérèse Goutmann. La peur de la jeunesse !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Le fonctionnement démocratique de notre société exige enfin le respect scrupuleux du droit à l'information de tous les Français. (*Nouveaux rires ironiques sur les mêmes travées.*)

« Or la seule garantie d'une information qui permette aux citoyens de se former un jugement libre et éclairé sur les événements et les hommes est l'existence de sources d'information nombreuses et diversifiées.

« C'est pourquoi le Gouvernement réaffirme son attachement au maintien du pluralisme de l'information, indispensable complément du pluralisme politique. Il entend également que soit respectée par tous l'indépendance des grands organes de presse... » (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Raymond Courrière. La télévision !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « ... ceux-ci assumant pleinement leur responsabilité devant l'opinion publique.

« Enfin, le Gouvernement assurera désormais pour sa part une meilleure information des Français sur les conditions et les conséquences de l'action gouvernementale... »

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Intoxication !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « ... marquant ainsi l'importance qu'il attache à l'exercice de sa responsabilité en ce domaine.

« Une société de liberté et de progrès doit assurer le respect de la justice sociale. Ce sera une préoccupation majeure du Gouvernement que de tenir compte dans chacune des actions qu'il mènera d'une répartition des avantages et des efforts conforme à la solidarité nationale en même temps que d'une nécessaire réduction des inégalités les plus flagrantes.

« La solidarité nationale doit jouer d'abord en faveur des catégories de Français qui en ont le plus besoin : personnes âgées, veuves, handicapés, immigrés. »

M. Raymond Courrière. Et viticulteurs !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Elle doit aussi s'exercer à l'égard des personnes aux revenus les plus modestes et aux conditions de travail les plus pénibles.

« Mais elle doit particulièrement inspirer la politique de la famille conformément aux orientations du Président de la République.

« L'effort entrepris dans ce domaine portera d'abord sur les prestations. C'est ainsi qu'en 1977 sera proposée au Parlement une réforme importante comportant la création d'une prestation nouvelle... »

Un sénateur socialiste. Encore !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « ... le complément familial, qui se substituera aux actuelles allocations.

« Mais une véritable politique de la famille doit aller au-delà des prestations. »

Un sénateur socialiste. On sait ce que cela veut dire !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Elle doit d'abord offrir à chacun la possibilité de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle doit aussi conduire à l'épanouissement de la vie de la famille en lui apportant les facilités indispensables.

« Mener à bien une authentique politique de la famille, c'est aussi apporter une solution aux graves problèmes que pose la crise de la natalité.

« Si chaque génération se sent redevable à l'égard de celles qui l'ont précédée, elle doit être aussi consciente des charges qu'elle assume à l'égard de celles qui la suivront. Malgré les signes récents d'un ralentissement de la tendance à la baisse, nous devons être conscients des dangers qui nous guettent, car il y va de notre devenir collectif.

« La justice sociale ne repose pas seulement sur un effort de solidarité nationale, mais aussi sur la réduction des inégalités.

« La première démarche en ce domaine est de faire disparaître la fraude fiscale. » (*Rires ironiques sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Raymond Courrière. Vaste programme !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Celle-ci crée des privilèges iniques auxquels les Français sont de plus en plus sensibles. Sait-on cependant que, grâce à l'action déjà menée, pour la seule année 1975, près de 10 milliards de francs ont été récupérés ? L'effort entrepris sera donc poursuivi et développé. Je confirme les instructions données antérieurement pour que le contrôle n'attaque que les vrais fraudeurs sans risque d'arbitraire et que les procédures contraignantes soient utilisées avec discernement. »

M. Fernand Chatelain. Mais pas Dassault !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Mais la prévention et l'information comptent autant que la répression. Les services fiscaux multiplieront les efforts pour aider les contribuables de bonne foi à accomplir leur devoir fiscal.

« De telles dispositions d'esprit attestent que ce n'est pas seulement par la fermeté à l'endroit des fraudeurs que le Gouvernement entend réconcilier les Français avec l'impôt. En ce sens, il ne fera preuve d'aucune faiblesse à l'égard de ceux qui cherchent à dresser les Français contre le contrôle fiscal.

« Construire une société qui respecte la liberté de chacun, mais conduite au progrès pour tous, c'est aussi rechercher l'amélioration de la vie quotidienne des Français.

« Je ne rappellerai pas en détail, aujourd'hui, les actions déjà conduites et qui seront poursuivies en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de logement, dans le domaine des transports collectifs, des loisirs et des sports. Elles doivent toutes concourir à l'épanouissement des Français. Mais dans tous ces domaines, l'Etat ne saurait agir seul. Les réglementations ne répondent d'ailleurs qu'à une partie des besoins. Ainsi le déve-

loppement de la vie associative apparaît-il comme un facteur de liberté et une école de responsabilité. L'intérêt que lui portent aujourd'hui les Français témoigne d'une volonté collective de faire vivre pleinement notre démocratie à tous les échelons de la société. En ce domaine, les décisions prises depuis quelques mois seront respectées dans leur esprit comme dans leur lettre.

« Mais il faut surtout que les Français puissent vivre en sécurité. Le devoir premier du Gouvernement est de protéger les citoyens contre les menaces dont ils peuvent être l'objet. C'est aujourd'hui une des plus fortes aspirations des Français.

« Le Gouvernement entend y répondre. Il ne doit pas y avoir dans notre pays de lieu ni d'instant où nos compatriotes, à commencer par les enfants et par les personnes âgées, ne se sentent en sécurité. Le Gouvernement, sur la base des recommandations qui lui seront présentées au terme des études en cours sur la violence et la criminalité, demandera à votre Assemblée que soient renforcés les moyens de lutte contre toutes les formes du crime. »

M. André Méric. Et Mme Claustre ?

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Liberté, responsabilité, sécurité. Ainsi s'esquisse un type de société qui s'oppose à celui dont Alexis de Tocqueville redoutait l'avènement lorsqu'il décrivait la nation réduite « à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels dont le Gouvernement est le berger. »

M. Gérard Ehlers. Ce Gouvernement, c'est le vôtre !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « C'est ce drame que le Président de la République et le Gouvernement vous convient à éviter par la recherche d'une société où la liberté s'acquiert et se maintient par la responsabilité de tous.

« Le dérèglement de l'économie ne compromet pas seulement la croissance et le progrès social, il met en péril l'indépendance de la nation. »

M. Gérard Ehlers. Parlons-en !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Le monde d'aujourd'hui est infiniment complexe et mouvant. Les tensions y sont grandes. Aux rivalités d'autrefois s'en sont ajoutées de nouvelles, à mesure que se faisait plus aiguë la conscience des disparités du développement économique et social.

« La liberté de décision et d'engagement de la France n'en est que plus indispensable. Elle est la condition nécessaire de l'ouverture au monde et du dialogue avec les autres nations. Qu'il s'agisse de la sécurité du pays, de sa participation à l'édification d'une union européenne, de ses relations avec les pays en voie de développement, indépendance et coopération sont les deux principes complémentaires qui guident l'action du Gouvernement.

« Assurer la sécurité de la France est la tâche première de nos armées et de notre diplomatie.

« Les grandes orientations de la politique de défense ont été clairement fixées par le président de la République, dans la ligne tracée par le général de Gaulle et le président Georges Pompidou. La France gardera l'autonomie de ses décisions et les moyens de les appliquer.

« Notre armement nucléaire est, dès à présent, capable de tenir en respect les plus puissants. Nul ne doute plus qu'il faille compter avec lui. Notre effort, pour maintenir et perfectionner cet instrument fondamental de notre politique de défense, sera poursuivi.

« Les forces classiques doivent, elles aussi, se trouver au niveau de qualité requis. Les mesures prises en 1976 et 1977 en faveur des personnels ainsi que la loi de programmation militaire récemment votée permettront d'atteindre ces objectifs. La part de la défense dans le budget de l'Etat passera, comme il est prévu, de 17,06 p. 100 actuellement à 20 p. 100 en 1982. L'effort est considérable mais il sera accompli.

« La sécurité de la France, c'est aussi la détente avec les pays de l'Est européen et le maintien de notre alliance avec nos partenaires occidentaux.

« Le général de Gaulle a frayé les chemins de la détente, grâce à l'établissement d'un dialogue direct et libre avec l'Union soviétique, puis avec chacun des pays de l'Europe orientale. Des liens nombreux se sont noués depuis lors, que nous veillerons à approfondir. Certes, ils sont encore loin d'atteindre la densité souhaitable. Les différences qui séparent les deux types de société y sont pour beaucoup. L'important est que le dialogue se poursuive et se diversifie.

« La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a placé un jalon sur la voie de la compréhension mutuelle entre l'Est et l'Ouest. Les orientations qu'elle a permis de dégager devront être respectées par tous et en tous domaines.

« L'Alliance atlantique a plus de vingt-cinq ans d'âge. Elle n'a rien perdu de son utilité. Nous n'entendons pas en sortir, pas plus que nous n'entendons reprendre, au sein du commandement militaire intégré, la place que nous avons quittée voici dix ans. »

Mme Marie-Thérèse Goutmann. C'est déjà fait.

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Les raisons qui motivèrent alors cette décision gardent toute leur valeur. On ne peut qu'être seul lorsqu'il s'agit de prendre la responsabilité suprême.

« La pleine conscience que nous avons de nos responsabilités détermine aussi notre attitude à l'égard du désarmement et de la non-prolifération. Que l'on parle vraiment de désarmement général et contrôlé, la France en sera. Que l'on discute sérieusement des moyens d'éviter la prolifération des armes nucléaires, la France en est. »

M. Jean Péridier. Ce n'est pas vrai !

M. Raymond Courrière. Et l'Afrique du Sud ?

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Sa participation avec six partenaires, dont l'U. R. S. S., à la mise au point de directives communes pour les exportations nucléaires tout comme la création récente d'un conseil sur la politique nucléaire extérieure marquent clairement la volonté du Gouvernement en ce domaine.

« La construction européenne répondait à un objectif de sécurité. Il est atteint. En est-il meilleure illustration que la confiance et la franchise du dialogue franco-allemand ?

« Il est un second objectif qui est de rayonnement. A l'ère des Etats-continentaux, nos pays doivent s'unir s'ils veulent maintenir l'exceptionnel foyer de civilisation, de progrès social et de démocratie qu'est l'Europe.

« L'œuvre accomplie est considérable, mais elle n'est pas encore irréversible.

« Le Marché commun existe, certes, et les produits circulent librement. Mais beaucoup reste à faire pour supprimer les entraves qui subsistent et éviter que d'autres ne renaissent.

« La politique agricole commune est une réalité, dont chacun des pays membres a, d'une façon ou d'une autre, profité. Il est hors de question que le Gouvernement se prête à son démantèlement ou à la mise en cause de ses principes fondamentaux car elle reste l'instrument irremplaçable d'une évolution ordonnée des productions et des prix, ainsi que le symbole de la solidarité qui doit lier les neuf partenaires. »

M. Raymond Courrière. L'Europe des marchands !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Union douanière et marché commun agricole : la construction ne peut s'arrêter là, sous peine de s'effriter rapidement. B'en des efforts ont été tentés pour amorcer de nouveaux développements. Le succès ne fut pas toujours à la mesure des bonnes volontés.

« Pourtant, l'Europe existe, clairement visible pour tous ceux que, dans le monde, elle attire ou elle gêne. Nécessaire à ses membres, l'Europe apparaît aussi nécessaire au monde.

« Aussi le Gouvernement s'attachera-t-il, avec ambition et ténacité, à en pousser la construction. Le progrès devra se faire sur trois fronts. D'une part, en consolidant un Marché commun qui n'est que partiellement achevé. D'autre part, en mettant en œuvre, dans tous les domaines où l'intérêt en est évident, des politiques et des actions définies en commun. Enfin, en poursuivant l'édification progressive d'une union européenne de type confédéral, amorcée par la création du conseil européen et les décisions qu'il a prises.

« Il en est une, parmi celles-ci, sur laquelle je m'arrête un instant : l'élection au suffrage universel direct de l'assemblée parlementaire européenne. Vous aurez à en débattre lorsque, au printemps prochain, vous serez appelés à donner votre approbation au texte adopté par le conseil des Communautés. Je n'essaie nullement de minimiser la signification que peut avoir ce changement du mode d'élection, au demeurant prévu dès l'origine par les traités. Certains craignent que ce changement ne conduise à une sorte de coup de force, la nouvelle assemblée européenne s'arrogeant des prérogatives indues ; c'est douter de son respect à l'égard des traités. C'est sans nul doute méconnaître la vigilance des parlements nationaux à l'égard de tout empiètement sur les attributions qu'ils ont le pouvoir d'exercer. C'est en tout cas se tromper sur la résolution du Gouvernement français — que j'ai l'honneur de diriger — de maintenir les distinctions qui s'imposent entre la plénitude de la souveraineté nationale et les compétences d'attribution confiées par traité aux institutions de la Communauté.

« Dans sa démarche à l'égard de l'Europe, le Gouvernement n'a pas de complexe à avoir parce qu'il défend les intérêts de son pays. C'est, en effet, son devoir. Mais son devoir est aussi de distinguer clairement l'intérêt à long terme et d'agir en conséquence.

« La liberté de penser, de proposer et d'agir dont dispose la France donne un prix particulier à l'effort qu'elle fait en faveur du progrès économique et social des pays en voie de développement, en faveur aussi de la satisfaction de leur légitime aspiration à prendre, dans la conduite des affaires de la planète, la part qui leur revient.

« Depuis un quart de siècle, les relations de la France avec les jeunes nations se sont étendues et renforcées. C'est, bien sûr, avec les pays d'Afrique noire et du Maghreb que ces relations sont les plus étroites. Le Gouvernement s'attache, dans le strict respect de leurs options politiques et sociales, à maintenir et enrichir, avec ces peuples, une coopération mutuellement profitable.

« Sans affaiblir ces liens traditionnels, la France, depuis dix ans, élargit rapidement le champ de ses relations commerciales, économiques et de coopération.

« Elle est aujourd'hui le quatrième exportateur mondial et le nombre des coopérants qu'elle met au service du monde, comme celui des stagiaires et boursiers qu'elle accueille, est considérable. Nos diplomates et nos hommes d'affaires se sont mis à l'heure des échanges mondialisés et du développement réciproque. Ainsi peut-on fonder, sur la trame solide des échanges de tous ordres, le dialogue politique.

« Par ce dialogue, mais aussi dans les enceintes multilatérales, et tout d'abord à l'O. N. U., où son statut de membre permanent du conseil de sécurité lui confère des responsabilités particulières, le Gouvernement poursuivra l'œuvre de ses prédécesseurs. Contribuer au maintien de la paix, à son rétablissement là où elle est troublée, aider à la définition d'un ordre économique, monétaire et politique international plus satisfaisant, telle est la vocation de la France et tel est l'intérêt de tous. Les initiatives prises par le président Giscard d'Estaing marquent clairement la haute idée que doit se faire notre pays de son rôle. Qu'il s'agisse de chercher une issue au drame libanais, qu'il s'agisse de définir les modalités et le contenu du nécessaire dialogue entre le Sud et le Nord de la planète, le monde, en effet, attend de nous imagination et ténacité.

« La vie internationale est lutte d'influences et conflits d'intérêts. Le Gouvernement entend bien défendre ceux de la France. Mais le concert des nations ne peut survivre à l'égoïsme généralisé. Par son action en tant qu'Etat, mais tout autant par l'image que donnent d'elle ceux de ses enfants qui vivent à l'étranger, notre nation prouve que l'égoïsme n'est pas son fort. A ces Français des quatre coins du monde, j'adresse un particulier hommage. »

M. Jean Nayrou. Et l'affaire Claustre ?

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Ils savent que le Gouvernement et le Parlement veulent qu'ils ne se sentent pas oubliés. Tout ce qui pourra les rattacher mieux au pays sera jugé par le Gouvernement digne d'un intérêt prioritaire.

« Mesdames et messieurs, en vous exposant la politique générale du Gouvernement, j'ai moins souhaité vous présenter un catalogue de mesures que de vous en faire apparaître la logique profonde.

« Elle est tout entière inspirée par un seul objectif : vaincre l'inflation, car, si nous n'y parvenons pas, la France ne pourra pas poursuivre sa politique de développement économique, de progrès social et d'indépendance. Un échec ne serait pas celui du Gouvernement ni celui de la majorité qui le soutient ; ce serait celui de la France. »

M. Raymond Courrière. C'est déjà fait !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Je me refuse à croire que ceux qui s'opposent à la politique du Gouvernement soient tentés d'attendre leur victoire de l'échec du pays.

« Pour que le succès soit obtenu, il faut que l'autorité de l'Etat s'exerce sans conteste. Elle est d'autant plus indispensable que les Français sont divers à tous égards, et d'abord par leur nature qui les fait essentiellement individualistes et critiques. Elle est d'autant plus nécessaire que le climat de facilité qu'engendre l'inflation a exacerbé les intérêts particuliers ou sectoriels et alimente sans relâche revendications et surenchères. Si l'autorité de l'Etat paraissait incertaine ou défaillante, la voie serait alors ouverte à l'intimidation, aux pressions, aux manœuvres, aux aventures dont notre peuple serait la première victime.

« Aussi le Gouvernement se tiendra-t-il solide et déterminé autour du chef de l'Etat. Avec votre soutien et grâce à l'union de tous les Français qu'inspire le service de leur pays, il agira pour que la République devienne plus efficace et plus fraternelle. (Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P., à droite et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

« Soucieux de répondre au vœu exprimé par les membres du Sénat, et conformément à l'article 49 de la Constitution, le Gouvernement souhaite l'organisation d'un débat de politique générale dans le cadre de votre assemblée. L'ordre du jour ne permettant pas l'organisation d'un tel débat dans l'immédiat, sa tenue pourrait être envisagée à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre de la présente session. » (Rires et exclamations sur les travées communistes et socialistes.)

M. James Marson. C'est la meilleure !

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat. « Ainsi le Gouvernement tient-il à manifester son souci d'associer plus complètement le Sénat à l'élaboration de sa politique et espère beaucoup de la contribution des membres de cette haute assemblée à l'action qu'il a définie. » (Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P., à droite et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. Acte est donné de la déclaration de politique générale dont le Sénat vient d'entendre la lecture.

Cette déclaration sera imprimée et distribuée.

— 5 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres signé à Paris le 31 mai 1976 entre le Gouvernement de la République française et la principauté de Monaco au sujet des privilèges et immunités de l'organisation hydrographique internationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 3, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Souquet, Champeix, Schwint, Berrier, Darras, Mathy, Méric, Moreigne, Varlet et des membres du groupe socialiste, apparenté et rattachés administrativement une proposition de loi tendant à l'attribution de la carte du combattant.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu de MM. Champeix, Souquet, Schwint, Moreigne, Méric, Mathy, Varlet, Berrier et des membres du groupe socialiste une proposition de loi tendant à étendre aux bénéficiaires de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire et de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi, les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 7 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. I. — La conférence des présidents a été établie comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — **Jeudi 7 octobre 1976**, à 15 heures :

1° Nomination des membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Ordre du jour prioritaire :

2° Deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396, 1975-1976).

B. — **Mardi 12 octobre 1976.**

A dix heures :

1° 11 questions orales sans débat :

N° 1765 de M. Jean-Pierre Blanc à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Condition des travailleurs manuels).

(Mesures en faveur des travailleurs manuels.)

N° 1835 de M. Jean Cauchon à M. le ministre du travail (Systèmes progressifs de préretraite).

N° 1863 de M. Guy Schmaus à M. le ministre du travail (Licenciements dans une entreprise du bâtiment de Clichy).

N° 1810 de M. Jean-Pierre Blanc à M. le ministre de la défense (Situation des militaires retraités).

N° 1825 de M. Paul Caron à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique (Revalorisation de l'apprentissage).

N° 1830 de M. Jean Gravier à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants (Règlement du contentieux des anciens combattants).

N° 1831 de M. Jean Gravier à M. le ministre de l'agriculture (Situation des agriculteurs des régions de piémont).

N° 1838 de M. Edgard Pisani à M. le ministre de l'agriculture (Réorganisation du corps des contrôleurs du travail).

N° 1828 de M. Jean Francou à M. le Premier ministre (Elaboration d'une charte des collectivités locales).

N° 1836 de M. Francis Palmero, transmise à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (Situation des personnels des crèches).

N° 1826 de M. Francis Palmero à Mme le secrétaire d'Etat à la culture (Sauvegarde de l'environnement du marché Saint-Germain, à Paris [6]).

A quinze heures :

Ordre du jour prioritaire :

2° Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 349, 1975-1976) ;

3° Projet de loi modifiant le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (n° 348, 1975-1976).

C. — **Judi 14 octobre 1976**, à quinze heures.

Ordre du jour prioritaire :

Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406, 1975-1976).

II. — D'autre part, les dates suivantes ont été envisagées :

A. — **Mardi 19 octobre 1976.**

Le matin :

1° Questions orales sans débat.

A quinze heures :

2° Question orale avec débat n° 7 de M. Jean Sauvage à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, sur le recrutement de l'école nationale d'administration ;

3° Question orale avec débat n° 21 de M. Pierre Schiélé à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, sur les réformes administratives envisagées par le Gouvernement.

Ordre du jour prioritaire :

4° Projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger (n° 407, 1975-1976).

5° Projet de loi portant dérogations en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 1, 1976-1977).

6° Deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à la création et à la protection des jardins familiaux (n° 391, 1975-1976).

B. — **Judi 21 octobre 1976**, à dix heures, à seize heures trente et le soir et, éventuellement, **vendredi 22 octobre 1976.**

Ordre du jour prioritaire :

Sous réserve de son adoption par l'Assemblée nationale, projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 2523, A. N.).

La conférence des présidents a décidé que l'ordre des interventions dans la discussion générale de ce projet de loi sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.

Elle a, d'autre part, fixé au jeudi 21 octobre 1976, à douze heures, le délai-limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. En conséquence, voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 7 octobre 1976, à quinze heures :

Nomination des membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, relatif au développement de la prévention des accidents du travail. [N° 306, 333, 338, 396 (1975-1976) et 2 (1976-1977). — M. Michel Labèguerie, rapporteur de la commission des affaires sociales ; et avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, M. Edgar Tailhades, rapporteur.]

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures trente-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents communiqué au Sénat dans sa séance du mardi 5 octobre 1976.

I. — Conformément aux conclusions de la conférence des présidents, l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

A. — **Jeudi 7 octobre 1976**, à quinze heures :

1° Nomination des membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Ordre du jour prioritaire.

2° Deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au développement de la prévention des accidents du travail (n° 396, 1975-1976).

B. — **Mardi 12 octobre 1976** :

A dix heures :

1° Onze questions orales sans débat :

N° 1765 de M. Jean-Pierre Blanc à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Condition des travailleurs manuels) (Mesures en faveur des travailleurs manuels).

N° 1835 de M. Jean Cauchon à M. le ministre du travail (Systèmes progressifs de préretraite).

N° 1863 de M. Guy Schmaus à M. le ministre du travail (Licenciements dans une entreprise du bâtiment de Clichy).

N° 1810 de M. Jean-Pierre Blanc à M. le ministre de la défense (Situation des militaires retraités).

N° 1825 de M. Paul Caron à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique (Revalorisation de l'apprentissage).

N° 1830 de M. Jean Gravier à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants (Règlement du contentieux des anciens combattants).

N° 1831 de M. Jean Gravier à M. le ministre de l'agriculture (Situation des agriculteurs des régions de piémont).

N° 1838 de M. Edgard Pisani à M. le ministre de l'agriculture (Réorganisation du corps des contrôleurs du travail).

N° 1828 de M. Jean Franco à M. le Premier ministre (Elaboration d'une charte des collectivités locales).

N° 1836 de M. Francis Palmero, transmise à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (Situation des personnels des crèches).

N° 1826 de M. Francis Palmero à Mme le secrétaire d'Etat à la culture (Sauvegarde de l'environnement du marché Saint-Germain, à Paris [6]).

A quinze heures :

Ordre du jour prioritaire.

2° Projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit (n° 349, 1975-1976) ;

3° Projet de loi modifiant le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (n° 348, 1975-1976).

C. — **Jeudi 14 octobre 1976**, à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire.

Projet de loi modifiant les règles de territorialité et les conditions d'imposition des Français de l'étranger ainsi que des autres personnes non domiciliées en France (n° 406, 1975-1976).

II. — D'autre part, les dates suivantes ont été envisagées :

A. — **Mardi 19 octobre 1976** :

Le matin :

1° Questions orales sans débat.

A quinze heures :

2° Question orale avec débat n° 7 de M. Jean Sauvage à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, sur le recrutement de l'école nationale d'administration ;

3° Question orale avec débat n° 21 de M. Pierre Schiélé à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, sur les réformes administratives envisagées par le Gouvernement.

Ordre du jour prioritaire.

4° Projet de loi relatif à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger (n° 407, 1975-1976).

5° Projet de loi portant dérogations en ce qui concerne certains marins des départements d'outre-mer et du territoire d'outre-mer de la Polynésie française à diverses dispositions du code des pensions de retraite des marins et du décret-loi du 17 juin 1938 (n° 1, 1976-1977).

6° Deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à la création et à la protection des jardins familiaux (n° 391, 1975-1976).

B. — **Jeudi 21 octobre 1976**, à dix heures, à seize heures trente et le soir, et, éventuellement, **vendredi 22 octobre 1976** :

Ordre du jour prioritaire.

Sous réserve de son adoption par l'Assemblée nationale, projet de loi de finances rectificative pour 1976 (n° 2523, A. N.).

(La conférence des présidents a décidé que l'ordre des interventions dans la discussion générale de ce projet de loi sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session. Elle a, d'autre part, fixé au jeudi 21 octobre 1976, à douze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

ANNEXE

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU **mardi 12 octobre 1976**

1765. — M. Jean-Pierre Blanc demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Condition des travailleurs manuels) de bien vouloir préciser la suite qu'il entend réserver aux conclusions du rapport établi par M. Giraudet et rendu public le 30 mars 1976, sur la condition des travailleurs manuels.

1835. — M. Jean Cauchon demande à M. le ministre du travail de bien vouloir lui indiquer si, dans la perspective des projets gouvernementaux relatifs à l'abaissement de l'âge de la retraite, il n'envisage pas de favoriser le développement des systèmes progressifs de pré-retraite comportant le maintien du contrat de travail et une réduction horaire du travail sans réduction de rémunération.

1863. — M. Guy Schmaus appelle l'attention de M. le ministre du travail sur des licenciements collectifs décidés par une importante entreprise du bâtiment, dont le siège est à Clichy. En effet, la direction a établi une liste de vingt-six licenciements : trois cadres, six chefs d'équipe et dix-sept employés techniciens agents de maîtrise (E. T. A. M.). Cette société est la filiale d'une des plus importantes entreprises de bâtiment, qui possède une autre filiale à Lens (Pas-de-Calais). Sous le prétexte de restructurer les services administratifs de Lens et Clichy en un secteur commun à Clichy, il lui signale d'une part que la filiale de Lens licencie quarante personnes qui refusent d'aller travailler à Clichy et que, d'autre part, la filiale de Clichy licencie également une partie du personnel des services administratifs pour motif économique. Cette opération apparaît d'autant plus suspecte que, sous le couvert de la filiale de Lens, du personnel est embauché pour travailler à Clichy (comptable, métreur, etc.). En outre, il l'informe que, parmi les salariés licenciés, il y a plusieurs responsables syndicaux. Il lui demande en conséquence s'il ne lui paraît pas nécessaire de procéder d'urgence à une enquête sur les faits relatés et de prendre toutes les dispositions pour annuler ces mesures de licenciement qui n'ont aucune justification.

1810. — M. Jean-Pierre Blanc, tout en reconnaissant les progrès contenus dans la réforme de la condition militaire intervenue à la fin de l'année 1975 (loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975 modifiant la loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires et édictant des dispositions concernant les militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat) demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir préciser les mesures que le Gouvernement compte prendre ou proposer afin d'améliorer la situation des militaires retraités.

1825. — M. Paul Caron partageant les préoccupations de M. le Premier ministre, lequel déclarait parlant des problèmes de l'artisanat qu'il était décidé de reconsidérer l'ensemble du problème de l'apprentissage, demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Formation professionnelle) de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre afin de revaloriser cette voie de formation.

1830. — M. Jean Gravier demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants de bien vouloir lui préciser les dispositions prévues pour apporter une solution aux problèmes suivants : 1° rapport constant des pensions : quand se réunira le groupe tripartite ; quel rôle lui sera assigné et quelle sera la durée des travaux de ce groupe ; quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour assurer durablement le pouvoir économique constant des pensionnés ; 2° retraite du combattant : l'objectif de législation, c'est-à-dire l'indice 33, devant être atteint avec le budget de 1978, quelle augmentation le Gouvernement prévoit-il dans le cadre du budget de 1977 ; 3° carte du combattant à tous les prisonniers de guerre 1939-1945 : le Gouvernement envisage-t-il le dépôt d'un projet de loi en vue d'effacer les discriminations de plus en plus inacceptables dont se trouvent encore victimes un grand nombre d'anciens prisonniers qui n'ont pas pu obtenir jusqu'alors la carte du combattant.

1831. — M. Jean Gravier demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui préciser : 1° à quelle date il envisage de prendre la décision de classement des régions de piémont en « zones défavorisées » ; 2° si le projet de loi de finances pour 1977 comportera une première dotation en vue de faire bénéficier les agriculteurs de ces zones, de mesures spécifiques, s'inspirant, par exemple, de l'indemnité spéciale de montagne (I. S. M.) accordée aux exploitants des zones de montagne.

1838. — M. Edgard Pisani rappelle à M. le ministre de l'agriculture que le décret du 21 avril 1975 a porté création d'un corps unique d'inspecteurs du travail, ce corps unique regroupant les fonctionnaires d'encadrement, les anciens corps d'inspecteurs du travail et de la main-d'œuvre, les inspecteurs des lois sociales en agriculture et les inspecteurs du travail et de la main-d'œuvre des transports. Ce décret faisait suite aux recommandations du conseiller d'Etat Jouvin, dont le rapport établi à la demande du Premier ministre a largement contribué à la réforme des corps ci-dessus mentionnés. Or, ledit conseiller d'Etat précisait que la réforme devait concerner aussi le corps des contrôleurs : « Ceci est d'autant plus certain, écrivait-il, que les contrôleurs, même placés sous l'autorité des inspecteurs, sont appelés à exercer dans les entreprises les moins importantes, les mêmes fonctions que les inspecteurs proprement dits ». Or, il n'en a rien été ; aucun argument financier ne peut être articulé par l'administration. Il lui demande s'il peut lui dire à quelle date la réorganisation du statut de ces fonctionnaires sera entreprise, dans un cadre général englobant l'ensemble des catégories de personnel et instituant un service unique d'inspection du travail et, dans le cas contraire, les raisons pour lesquelles cette réorganisation ne peut être entreprise ?

1828. — M. Jean Francou demande à M. le Premier ministre si, lors de la prochaine session d'automne, le Gouvernement compte bien soumettre au Parlement les textes législatifs résultant des conclusions de la commission de réforme des collectivités locales présidée par M. Olivier Guichard. Il lui demande en particulier, si l'ensemble de ces dispositions ne pourrait figurer dans un seul projet de loi sous la forme d'une charte des collectivités locales.

1836. — M. Francis Palmero demande à Mme le ministre de la santé quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour améliorer la situation des personnels en service dans les crèches et services de la protection maternelle et infantile (P. M. I.) départementaux, communaux et de Paris, tant en ce qui concerne leurs rémunérations que leur formation et leurs possibilités de promotion sociale.

(Question transmise à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.)

1826. — M. Francis Palmero expose à M. le secrétaire d'Etat à la culture qu'après l'acte de vandalisme commis à l'égard du marché Saint-Germain en cours de démolition, la rue Mazarine et la rue de Seine seraient également menacées de destruction et lui demande ce qu'il compte faire pour sauvegarder le site prestigieux et historique du sixième arrondissement.

NOMINATION DE RAPPORTEURS (Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Aubry a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 417 (1975-1976) de Mme Lagatu et des membres du groupe communiste tendant à promouvoir des mesures urgentes en faveur des femmes et des familles.

M. Aubry a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 418 (1975-1976) de Mme Lagatu et des membres du groupe communiste tendant à augmenter le nombre des travailleuses familiales et à assurer une meilleure organisation de cette profession.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 5 OCTOBRE 1976

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Equipement de sécurité des tracteurs.

1868. — 4 octobre 1976. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir préciser la suite qu'il entend réserver aux conclusions de la commission constituée à son ministère et chargée d'étudier la mise en place des équipements en dispositifs de sécurité des tracteurs agricoles du parc ancien. Celle-ci devait élaborer des propositions techniques permettant d'apporter une solution au moins partielle à cette situation qui est source d'accidents graves et répétés.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 5 OCTOBRE 1976

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout Sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul Sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Conditions de réception des émissions de télévision dans le secteur Est du département de la Meuse.

21326. — 4 octobre 1976. — M. Rémi Herment a l'honneur d'exposer à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances que la mise en service récente de l'émetteur de télévision de Verdun-Septarges a, de nouveau, rappelé les difficultés rencontrées dans le secteur « Est » du département de la Meuse et, singulièrement, dans les régions d'Etain et Fresnes-en-Woëvre. Alors que la portée du nouvel émetteur va permettre à des zones plus éloignées de bénéficier enfin des 2^e et 3^e chaînes, il subsiste une zone d'ombre qui affecte les secteurs indiqués de l'Est meusien. Aussi, souhaiterait-il connaître les mesures envisagées, sur le plan technique, pour remédier à cette situation, ainsi que le délai dans lequel elles lui paraissent pouvoir être mises en œuvre.

Allier : aide spéciale rurale.

21327. — 4 octobre 1976. — **M. Jean Cluzel** se félicite du nombre de cantons retenus dans le département de l'Allier et qui bénéficient de l'aide spéciale rurale instituée en faveur des entreprises ayant une activité industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale, touristique ou hôtelière. Ainsi seront certainement créés des emplois nouveaux à caractère permanent dans certaines zones rurales qui connaissent actuellement une situation démographique difficile. Il demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il ne conviendrait pas de prévoir une extension de cette aide spéciale rurale aux communes de la Montagne Bourbonnaise et de la Combraille, en particulier, où l'on relève très souvent des densités communales inférieures à dix, voire à huit habitants au kilomètre carré.

Revalorisation de l'allocation orphelin.

21328. — 4 octobre 1976. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de la santé** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances d'une revalorisation de l'allocation orphelin tendant à compenser, en particulier, les disparités de revenus entre une famille constituée par un couple et une famille monoparentale en tenant compte, en outre, du fait qu'un seul enfant ne donne droit à aucune allocation familiale.

Chefs de famille : frais de garde des enfants.

21329. — 4 octobre 1976. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur les problèmes souvent insurmontables que connaît la femme chef de famille dont le budget est insuffisant pour assurer la garde de l'enfant, en particulier lors des vacances scolaires. Il lui demande s'il ne conviendrait pas dans ces cas bien précis de prévoir une extension de l'allocation de frais de garde jusqu'à l'âge de six ans.

Chefs de famille : formation professionnelle.

21330. — 4 octobre 1976. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale)** sur le nombre important de femmes chefs de famille qui doivent se contenter d'activités professionnelles généralement rémunérées à des taux insuffisants ce qui ne leur permet pas de faire décentement face aux charges de famille qui leur incombent. Il lui demande s'il ne conviendrait pas de prendre toutes les mesures susceptibles de leur permettre de bénéficier d'une période rémunérée de formation professionnelle. Elles pourraient procéder à une remise à jour de leurs connaissances et accéder à des emplois mieux rémunérés.

Extension des prêts des caisses d'allocations familiales.

21331. — 4 octobre 1976. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur la situation des femmes chefs de famille. A cet égard, il lui demande s'il ne conviendrait pas de prévoir l'extension des prêts accordés par les caisses d'allocations familiales et dont peuvent bénéficier à l'heure actuelle les jeunes ménages, aux femmes chefs de famille car celles-ci, après une rupture de la vie commune ou une naissance, se trouvent dans une situation financière difficile et se voient dans l'obligation de construire ou de reconstruire un nouveau cadre familial ce qui suppose nécessairement des moyens financiers dont elles ne disposent pas.

Travailleurs manuels : méthode de rémunération.

21332. — 4 octobre 1976. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver au rapport du groupe d'étude de rémunération des travailleurs manuels. Celui-ci a proposé, dans le cadre d'une mensualisation plus complète des salaires des travailleurs manuels, une réduction des éléments de rémunération évoluant avec le nombre de jours travaillés dans le mois, les absences, ainsi qu'avec les variations du niveau de production individuel.

Certaines catégories de veuves : imposition.

21333. — 4 octobre 1976. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances** sur la situation particulièrement digne d'intérêt des personnes retraitées et veuves. A cet égard, il lui demande s'il ne conviendrait pas, dans le cadre du programme

économique et financier et singulièrement dans les mesures que le Gouvernement compte prendre en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques, de tenir compte de la situation des personnes dont le veuvage est récent et dont les revenus sont brutalement réduits dans des proportions importantes.

Testaments-partages.

21334. — 4 octobre 1976. — **M. André Méric** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de la justice**, que la plupart des testaments contiennent des legs de biens déterminés faits à divers bénéficiaires. Si ces derniers ne sont pas des descendants directs du testateur, l'acte est enregistré au droit fixe. Par contre, si les bénéficiaires des legs contenus dans le testament sont des descendants directs du testateur, c'est-à-dire dans un cas présentant un intérêt social incontestable, l'administration prend prétexte des dispositions de l'article 1079 du code civil pour remplacer le droit fixe par un droit proportionnel beaucoup plus élevé. Cette disparité de traitement est inéquitable et ne correspond pas à la mise en œuvre d'une véritable politique familiale. Cependant, les nombreuses interventions effectuées en vue d'obtenir sa suppression sont demeurées infructueuses. Il lui demande, si après une nouvelle étude de cet important problème, il envisage de déposer un projet de loi afin de faire cesser la grave injustice dont les enfants sont victimes.

Vente de terrains à bâtir contre datation en paiement : droit de partage.

21335. — 4 octobre 1976. — **M. Auguste Amic** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances**, sur l'interprétation abusive donnée par certains receveurs de la réponse faite à **M. Cattin-Bazin (J. O. Débats Assemblée nationale, 2806, 1975)**. C'est ainsi que ces receveurs entendent percevoir le droit de partage sur l'entière valeur du terrain et des constructions à y édifier en cas de vente du terrain à bâtir contre datation en paiement. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer que n'est pas passible du droit de partage l'acte par lequel un propriétaire unique vend à un constructeur un certain nombre de millièmes à charge par ce dernier d'édifier sur les millièmes restant la propriété du vendeur les appartements correspondants, dès lors qu'un état de division est établi soit immédiatement avant, soit corrélativement à la signature de l'acte de vente. Il souhaite d'une manière plus générale que la doctrine de l'administration soit précisée en cette matière afin qu'aucun conflit ne puisse s'élever entre ses services et les redevables compte tenu de l'importance des perceptions en cause.

Opérations de crédit-bail immobilier : T. V. A.

21336. — 5 octobre 1976. — **M. Raoul Vadepied** expose à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances** que l'article 2 de la loi n° 66-455 du 2 juillet 1966 assimile les opérations de crédit-bail en général, et notamment les opérations de crédit-bail immobilier, aux affaires réalisées par les établissements de crédit, de telle sorte que les opérations en cause constituent des actes de commerce au sens de l'article 632 du code de commerce. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer en conséquence que les entreprises pratiquant le crédit-bail immobilier sont assujetties obligatoirement à la T. V. A. par application du premier alinéa de l'article 256 du code général des impôts, et qu'il ne saurait être question, dès lors, de leur appliquer les dispositions de l'article 260-1-5° du même code ; en effet, ces dispositions visent exclusivement les locations, de caractère non commercial, portant sur des locaux nus à usage industriel ou commercial, locations qui peuvent être assujetties facultativement à la T. V. A. nonobstant leur caractère non commercial.

Manifestations sur la voie publique.

21337. — 5 octobre 1976. — **M. Jean Colin** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, que certains partis politiques s'octroient le droit d'organiser des manifestations sur la voie publique, sans demande d'autorisation, sans même faire de déclaration aux autorités responsables et en procédant au surplus dans les jours et les heures qui précèdent à une sonorisation sur la voie publique à l'aide de haut-parleurs installés sur des voitures. Il lui demande de lui faire connaître si de tels procédés sont conformes à la légalité et, dans la négative, quelles sont les sanctions encourues et quelle est l'autorité qui a compétence pour demander que soient engagées des poursuites.

Circulation dans les carrefours.

21338. — 5 octobre 1976. — **M. Pierre Giraud** signale à **M. le ministre de l'équipement** que de plus en plus souvent des automobilistes s'engagent si tardivement dans un carrefour, équipé de feux, qu'ils ne peuvent s'en dégager, bloquant ainsi le passage à toute circulation perpendiculaire ou transversale. Il lui demande s'il ne juge pas utile de matérialiser, comme en Grande-Bretagne, l'étendue de la chaussée où il serait interdit de s'engager sans espoir d'issue en temps utile.

Paris : situation des attachés d'administration.

21339. — 5 octobre 1976. — **M. Pierre Giraud** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, la raison pour laquelle, sans attendre la mise en application du nouveau statut municipal de Paris, les conditions de rémunération d'une catégorie de son personnel, les attachés d'administration, ont été remises en cause. Cette décision, regrettable, crée un vif mécontentement et une agitation chez les intéressés et mériterait d'être reconsidérée.

Suppression des forclusions : publication du texte d'application.

21340. — 5 octobre 1976. — **M. James Marson** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur le fait que le décret du 6 août 1975 porte suppression des forclusions opposables à l'accueil de certains titres prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Nombre de réfractaires atteignant actuellement l'âge de la retraite ont donc, en application de ce décret, formulé la demande de reconnaissance de ce titre. Or, à défaut de la publication du texte d'application prévu à l'article 3, les offices départementaux des anciens combattants classent en attente les dossiers qui leur sont déposés. Aussi, il lui demande ce qui s'oppose à la parution de ce texte, tout retard supplémentaire causant un grave préjudice aux éventuels bénéficiaires, ainsi d'ailleurs qu'aux organismes liquidateurs de pension qui seront ensuite obligés à des revisions.

Grandes villes : développement d'espaces de loisirs.

21341. — 5 octobre 1976. — **M. Charles Zwickert** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre afin de réintroduire une partie des loisirs dans l'espace de la vie quotidienne et dans cet esprit, l'aide que les pouvoirs publics comptent apporter aux grandes villes dans le cadre de l'aménagement de jardins individuels à proximité des immeubles collectifs, de l'aménagement des parcs urbains ou encore du développement de bases de plein air et de loisirs.

Appels à la générosité publique : contribution des personnels municipaux.

21342. — 5 octobre 1976. — **M. Charles Zwickert** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur la multiplication des appels à la générosité publique se traduisant dans une très grande majorité des cas par une mise à contribution des services municipaux. Il lui demande de bien vouloir préciser s'il ne conviendrait pas d'entreprendre des études afin de trouver une solution financière différente à ces causes dont la noblesse n'est absolument pas remise en question, susceptible d'éviter une mobilisation du personnel municipal, en particulier dans les grandes villes.

Congés de longue maladie : réforme du système.

21343. — 5 octobre 1976. — **M. Charles Zwickert** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** de bien vouloir préciser l'état actuel des études entreprises à son ministère en liaison avec le ministère de la santé tendant à réformer le système des congés de longue maladie institué par la loi n° 72-594 du 5 juillet 1972 applicable aux fonctionnaires. A cet égard, il lui demande en particulier de bien vouloir préciser s'il envisage d'adopter d'autres affectations à celles prévues à l'article 36 (3°) de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959.

Exploitants agricoles : régimes des prestations vieillesse.

21344. — 4 octobre 1976. — **M. Charles Zwickert** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir préciser l'état actuel des études réalisées par le groupe de travail « disparités » réunissant l'administration et les organisations professionnelles agricoles et ayant pour mission d'éclairer les choix devant être faits dans le domaine de l'harmonisation des prestations de vieillesse des exploitants agricoles, et ce dans le cadre de l'instauration d'un régime de protection sociale commun à tous les Français, tel qu'il est prévu à compter du 1^{er} janvier 1978.

Maisons de jeunes et de la culture : crédits.

21345. — 5 octobre 1976. — **M. Pierre Vallon** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver au vœu émis par le congrès de l'association des maires de France constatant une tendance au désengagement de l'Etat à l'égard des maisons de jeunes et de la culture et de l'ensemble des équipements culturels, ce qui entraîne une surcharge des budgets communaux, et souhaitant que les crédits F.O.N.J.E.P. soient accrus afin de permettre un bon fonctionnement des équipements existants.

Mesures pour promouvoir de nouvelles formes d'énergie.

21346. — 5 octobre 1976. — **M. Pierre Schiélé** demande à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** de bien vouloir indiquer les actions que le Gouvernement compte promouvoir en faveur de nouvelles formes d'énergie, précisant en particulier l'état actuel de la coopération technique engagée dans ce domaine avec les autres pays de la Communauté économique européenne.

Secourisme : développement de l'enseignement.

21347. — 5 octobre 1976. — **Mlle Gabrielle Scellier** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur la nécessité du développement de l'enseignement du secourisme ainsi que des gestes de survie. Elle lui demande de bien vouloir préciser les dispositions qu'il compte prendre afin d'ouvrir cet enseignement à l'ensemble de la population ainsi qu'il était indiqué dans une réponse à une question écrite n° 17615 du 21 novembre 1975 (*Journal officiel*, Débats Sénat, page 3570).

Accidents du travail : prévention.

21348. — 5 octobre 1976. — **M. Jean Sauvage** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser l'état actuel des études entreprises par ses services, tendant à promouvoir une refonte et une révision des textes relatifs à la prévention, dans le sens d'une harmonisation et d'une simplification afin d'assurer une meilleure protection de la santé des travailleurs.

Décoration des bâtiments d'enseignement : participation des communes.

21349. — 5 octobre 1976. — **M. Jean Sauvage** demande à **M. le ministre de l'éducation** la suite qu'il envisage de réserver au vœu émis par le dernier congrès de l'association des maires de France, considérant en particulier que les communes sont invitées à participer financièrement aux travaux de décoration des bâtiments d'enseignement au titre du 1^{er} p. 100, même lorsqu'ils sont subventionnés, et souhaitant que les représentants des municipalités puissent participer aux débats sur le choix des artistes et de leurs œuvres.

Protection de la nature : publication des textes d'application de la loi.

21350. — 5 octobre 1976. — **M. Jean-Marie Rausch** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de publication du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature fixant le contenu de l'étude d'impact préalable à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur le milieu naturel, peuvent porter atteinte à ce dernier et qui comprend au minimum une analyse de l'état initial du site et de son environnement, l'étude des modifications que le projet y engendrerait, et les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement, les conditions dans lesquelles l'étude d'impact sera rendue publique, la liste limitative des ouvrages qui, en raison de la faiblesse de leurs répercussions sur l'environnement, ne sont pas soumis à la procédure de l'étude d'impact.

Accidents scolaires : modification de la législation.

21351. — 5 octobre 1976. — **M. Maurice Prévotau** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir préciser l'état actuel des études entreprises à son ministère et tendant à une modification de la législation des accidents scolaires de manière à améliorer la situation des élèves, compte tenu en particulier, de l'importance des conséquences relatives à certains accidents.

Installations sportives municipales : coût d'utilisation par les élèves du secondaire.

21352. — 5 octobre 1976. — **M. Maurice Prévotau** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la modicité de la participation de l'Etat à l'entretien des installations sportives municipales dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique dans le second degré. Il lui demande de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre afin que cette participation soit effectivement proportionnelle aux charges supportées par les collectivités locales du fait de l'utilisation de ces installations sportives par les élèves du secondaire.

Associations de jeunesse et d'éducation populaires : régime fiscal et crédits.

21353. — 5 octobre 1976. — **M. Paul Pillet** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver au vœu émis par le congrès de l'association des maires de France, souhaitant que les associations de jeunesse et d'éducation populaires, lesquelles jouent un rôle irremplaçable dans la vie locale, aient des crédits supplémentaires et soient exonérées de la taxe sur les salaires.

Prêts d'étude aux étudiants.

21354. — 5 octobre 1976. — **M. Robert Parenty** attire l'attention de **Mme le secrétaire d'Etat aux universités** sur la situation matérielle difficile d'un grand nombre d'étudiants français. Il lui demande à cet égard de bien vouloir préciser l'état actuel des études entreprises à son secrétariat d'Etat et tendant à la création d'un système moderne de prêts aux étudiants susceptible de compléter l'effort consenti en matière de bourses ainsi qu'il était indiqué en réponse à une question écrite n° 18177 du 4 décembre 1975 (*Journal officiel*, Débats du Sénat, page 4117).

Crime et délinquance : mesures de prévention.

21355. — 5 octobre 1976. — **M. Robert Parenty** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la justice**, de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances des études entreprises par la commission d'études sur le crime et la délinquance et devant procéder à une analyse en profondeur de la situation, porter un diagnostic et dégager des orientations pour les actions à entreprendre ainsi qu'il était indiqué dans une réponse à une question écrite n° 18192 du 4 décembre 1975 (*Journal officiel*, Débats du Sénat, page 4115).

Observatoire de Meudon : crédits.

21356. — 5 octobre 1976. — **M. Robert Parenty** attire l'attention de **Mme le secrétaire d'Etat aux universités** sur la situation de l'observatoire de Meudon, lequel souffre en particulier de l'absence de jeunes chercheurs en astronomie ainsi que d'une insuffisance de crédits de fonctionnement. Il lui demande de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre afin de permettre une utilisation aussi substantielle que possible des équipements de l'observatoire et le doter de jeunes chercheurs en astronomie en nombre suffisant pour son activité scientifique essentielle.

Région parisienne : extension des actions d'animation.

21357. — 5 octobre 1976. — **M. Robert Parenty** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** de bien vouloir préciser s'il compte favoriser en 1977 la poursuite et, éventuellement, l'extension — dans la région parisienne — des actions d'animation et de loisirs entreprises dans deux arrondissements de Paris, offrant ainsi aux jeunes des activités enrichissantes et vivantes aux périodes de disponibilité.

Agglomération parisienne : utilisation du patrimoine ferroviaire.

21358. — 5 octobre 1976. — **M. Robert Parenty** demande à **M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver aux propositions contenues dans l'étude sur les utilisations possibles du patrimoine ferroviaire français et singulièrement celles concernant l'agglomération parisienne, en particulier l'extension du trafic voyageur sur la grande ceinture de Paris et l'étude d'une éventuelle mise en service d'une opération coordonnée rail-route de la ligne Paris—Gallardon—Chartres.

Région parisienne : sécurité des personnes.

21359. — 5 octobre 1976. — **M. Robert Parenty** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur les résultats du dernier sondage « Figaro Sofres » portant sur la violence et indiquant que les habitants de Paris et de la banlieue parisienne estiment, dans des proportions respectives de 50 et 47 p. 100, que la police assume d'une manière très favorable la sécurité des personnes. Il est à noter que ces chiffres semblent être inférieurs à ceux de 1973, 1974 et 1975 et que le sentiment d'insécurité semble rester particulièrement vif dans la banlieue parisienne. A cet égard, il lui demande de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre, susceptibles de redonner confiance dans ce domaine à la population de Paris et de sa région, et singulièrement dans le cadre de la protection des personnes âgées.

Location des installations sportives municipales : indemnisation de l'Etat.

21360. — 5 octobre 1976. — **M. Louis Orvoen** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** de bien vouloir préciser l'état actuel des études entreprises par le groupe de travail mis en place à son ministère tendant à rechercher les bases d'un nouveau système d'indemnisation par l'Etat de la location des installations sportives municipales.

Salariés agricoles des départements d'outre-mer : médecine préventive.

21361. — 5 octobre 1976. — **M. Louis Orvoen** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir préciser l'état actuel des recherches effectuées en collaboration avec d'autres départements ministériels intéressés et annoncées dans la réponse à une question écrite n° 16575 au *Journal officiel* du 18 novembre 1975 (Débats Sénat, page 3469) en ce qui concerne l'octroi aux salariés agricoles des départements d'outre-mer, du bénéfice de certaines formes de médecine préventive sans qu'il en résulte pour autant de charges excessives pour leurs employeurs.

Entreprises prestataires de services : charges sociales.

21362. — 5 octobre 1976. — **M. Marcel Nuninger** demande à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances** de bien vouloir préciser les perspectives d'adoption de la réforme susceptible d'assurer une répartition plus équitable des charges sociales pesant, à l'heure actuelle, de plus en plus sur les entreprises prestataires de services, entre les entreprises fort utilisatrices de main d'œuvre et celles employant un minimum de salariés et réalisant néanmoins un chiffre d'affaires élevé.

Etablissements du second degré : programme d'étatisation.

21363. — 5 octobre 1976. — **M. Jacques Maury** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver au vœu émis par l'association des maires de France, lors de son dernier congrès national, et demandant en particulier que l'Etat établisse un programme pluriannuel d'étatisation à terme avec prise en charge des frais de fonctionnement de tous les établissements du second degré.

Travailleurs manuels : mensualisation.

21364. — 5 octobre 1976. — **M. Kléber Malécot** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre afin de permettre une mensualisation accélérée plus complète des rémunérations des travailleurs manuels impliquant la réduction des éléments aléatoires et la définition d'un salaire de base stable comparable au salaire minimum interprofessionnel de croissance et au minimum garanti.

*Milieu rural : frais de personnel
(maintien à domicile des personnes âgées).*

21365. — 5 octobre 1976. — **M. Louis Le Montagner** demande à **Mme le ministre de la santé** de bien vouloir préciser la suite qu'elle envisage de réserver au vœu émis par l'association des maires de France lors de son assemblée générale, souhaitant, en particulier, que dans le cadre de l'application en milieu rural du programme finalisé pour le maintien à domicile des personnes âgées, soient harmonisées les prises en charge des frais de personnel par les différents organismes contributifs.

Homologation des casques de cyclomotoristes : réglementation.

21366. — 5 octobre 1976. — **M. Louis Le Montagner** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la réponse à une question écrite n° 17877 du 9 décembre 1975 (*J.O.*, Débats Sénat, page 4369) dans laquelle il était indiqué que les divergences entre les normes d'homologation des casques de cyclomotoristes proviennent principalement des grandes lacunes qui existent actuellement dans la connaissance des phénomènes qui interviennent lors des accidents des véhicules à deux roues. Il lui demande si des études ont été entreprises à son ministère tendant à une meilleure connaissance des causes et des conséquences de ces accidents et dans cet esprit, s'il envisage un renforcement de la réglementation régissant l'homologation de ces casques par l'association française de normalisation.

Crèches familiales et collectives : fonctionnement.

21367. — 5 octobre 1976. — **M. Bernard Lemarié** demande à **Mme le ministre de la santé** de bien vouloir préciser si elle envisage la modification des articles 17 et 21 de l'arrêté du 5 novembre 1975 dans le sens d'une meilleure association des communes dans la mise en œuvre de la politique familiale, particulièrement dans le domaine de la réalisation et du fonctionnement des crèches familiales et des crèches collectives et singulièrement en ce qui concerne l'application des règles de sécurité et d'hygiène nécessaires au bien-être des enfants.

*Villes et communes rurales : taux des subventions
pour électrification et assainissement.*

21368. — 5 octobre 1976. — **M. Edouard Le Jeune** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, s'il ne conviendrait pas de procéder à un aménagement des taux de subventions pour les travaux hydrauliques d'assainissement et d'électricité entrepris au titre des syndicats intercommunaux, comprenant des villes et des communes rurales et prévoir, dans le même esprit, l'homogénéisation des moyens d'exécution des projets.

Exploitants agricoles : utilisation de l'électricité pour l'irrigation.

21369. — 5 octobre 1976. — **M. Edouard Le Jeune** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur l'importance de l'irrigation animée par la force motrice électrique, pour les exploitants agricoles dans le cadre de la lutte contre les effets de la sécheresse. A cet égard, il lui demande de bien vouloir indiquer s'il compte octroyer des facilités aux intéressés pour cette utilisation d'électricité, de bien vouloir préciser les mesures qu'il compte prendre afin que les programmes d'électrification rurale prennent en compte les travaux d'aménagement de réseaux nécessaires.

Collectivités locales : contrats d'animation concertée.

21370. — 5 octobre 1976. — **M. Edouard Le Jeune** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)**, de bien vouloir établir un bilan des premières expériences de contrats d'animation concertée établis entre l'Etat et les collectivités locales, dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Voirie communale : crédits d'entretien.

21371. — 5 octobre 1976. — **M. Michel Labèguerie** demande à **M. le ministre de l'équipement** de bien vouloir préciser la suite qu'il entend réserver au vœu émis par le congrès de l'Association des maires de France, considérant que la répartition des crédits du fonds spécial d'investissement routier privilégie démesurément la voirie nationale par rapport à la voirie communale et à la voirie départementale et demandant que 10 p. 100 au moins des crédits affectés chaque année au F.S.I.R. soient réservés à l'entretien de la voirie communale.

*Concessions de distribution d'électricité :
nouveaux cahiers des charges.*

21372. — 5 octobre 1976. — **M. Alfred Kieffer** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur le fait que la révision des concessions de distribution publique d'énergie électrique ne semble pas avoir été réalisée jusqu'à ce jour. Dans cet esprit, il lui demande, ainsi que le souhaitent de nombreux maires de communes rurales et urbaines, de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances d'établissement des nouveaux cahiers des charges.

Animateurs sportifs : formation et recrutement.

21373. — 5 octobre 1976. — **M. René Jager** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** sur la nécessité de l'établissement d'un véritable statut des animateurs sportifs ou socio-culturels établissant des règles précises de formation de recrutement et de rémunération de ces personnels particulièrement utiles dans le cadre de l'animation des installations sportives et culturelles de nos communes. A cet égard, il lui demande s'il ne conviendrait pas de prévoir, dans ce statut et singulièrement au niveau du recrutement, de laisser la responsabilité de celui-ci aux représentants des collectivités locales lorsque ceux-ci réalisent les travaux d'équipements sportifs ou socio-éducatifs.

Fourniture des pièces de rechange : réglementation.

21374. — 5 octobre 1976. — **M. René Jager** demande à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** de bien vouloir préciser l'état actuel de l'étude approfondie entreprise en liaison avec les autres départements ministériels concernés et annoncée dans une réponse à sa question écrite n° 17844 du 18 novembre 1975 (*Journal officiel*, débats Sénat, page 3470) tendant à proposer les modifications de la législation de la réglementation en vigueur dans le domaine de la fourniture des pièces de rechange au-delà de la période de garantie et dans un sens plus favorable au consommateur.

Personnel de la police nationale : avancement.

21375. — 5 octobre 1976. — **M. René Ballayer** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, de bien vouloir préciser s'il compte instaurer de nouvelles structures permettant de réunir éventuellement les corps actuels des officiers commandants, ainsi que des inspecteurs de la police nationale, sous la forme d'un corps unique permettant en particulier un avancement plus aisé dans les 2^e et 3^e grades, lequel pourrait s'effectuer dans les mêmes conditions que celles applicables aux administrateurs de la police.

Mesures en faveur de l'étalement des vacances.

21376. — 5 octobre 1976. — **M. Jean Fonteneau** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** de bien vouloir préciser les dispositions qu'il compte proposer afin de promouvoir un meilleur étalement des vacances. A cet égard il lui demande s'il ne conviendrait pas, ainsi que cela semble se pratiquer dans certains pays de la Communauté européenne, d'obtenir que les congés de l'entreprise soient pris par roulement, de varier les dates de vacances scolaires selon les régions, d'accroître pour les régions d'accueil les incitations financières pour accueillir les touristes en dehors des périodes de grande affluence.

Travail manuel : information des Français.

21377. — 5 octobre 1976. — **M. Auguste Chupin** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à la proposition contenue dans le rapport du groupe d'étude de rémunération des travailleurs manuels estimant particulièrement nécessaire une meilleure information des français sur le travail manuel. A cet égard, il lui demande de bien vouloir préciser si le Gouvernement compte mettre en œuvre d'autres campagnes d'information que celles réalisées jusqu'à présent et tendant à faire prendre conscience aux Français de la nécessité de la revalorisation du travail manuel.

Travailleurs manuels : régularisation du marché du travail.

21378. — 5 octobre 1976. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver à la proposition contenue dans le rapport du groupe

d'études des rémunérations des travailleurs manuels estimant que la régularisation du marché du travail est une condition nécessaire à la revalorisation du travail manuel, ce qui devrait impliquer l'adoption d'une politique nouvelle de l'immigration cherchant à intégrer les travailleurs étrangers dans les entreprises plus complètement qu'à l'heure actuelle, ce qui pourrait avoir pour conséquence de limiter l'immigration aux seules personnes souhaitant vraiment cette insertion progressive et complète.

Délinquance juvénile : prévention.

21379. — 5 octobre 1976. — **M. Jean Cauchon** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur l'accroissement inquiétant de la délinquance juvénile en France pour ces dernières années, et en particulier en ce qui concerne la participation de mineurs en matière de grande criminalité. Il lui demande de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre dans le cadre d'une politique de prévention, en particulier en direction de certaines catégories sociales de jeunes particulièrement vulnérables, notamment en milieu urbain.

Amélioration de l'habitat : prêts à long terme.

21380. — 5 octobre 1976. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement)** de bien vouloir préciser l'état actuel des études entreprises à son ministère et devant permettre aux personnes âgées à la retraite n'ayant, dans leur grande majorité, pas les moyens suffisants pour assurer efficacement la remise en état des logements qu'elles occupent, de sauvegarder les bâtiments et éventuellement de leur permettre d'aménager dans ceux-ci les commodités minimum d'habitabilité. A cet égard, il lui demande si le Gouvernement compte proposer très rapidement l'affectation du solde financier du fonds national d'amélioration à l'habitat à des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt, consentis aux propriétaires occupants, inclus dans des opérations groupées ou programmées de restaurations immobilières ainsi qu'il était indiqué dans une réponse à une question écrite n° 18131 du 9 décembre 1975 (*Journal officiel*, Débats Sénat, p. 4370).

Hommage à Saint-John Perse.

21381. — 5 octobre 1976. — **M. Jean Cauchon** attire l'attention de **Mme le secrétaire d'Etat à la culture** sur la réponse à sa question écrite n° 17937 en date du 21 novembre 1975 (*Journal officiel*, Débats Sénat, p. 3569), dans laquelle il était indiqué qu'un projet d'hommage national à Saint-John Perse était à l'étude. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état actuel d'avancement de cette étude eu égard à l'œuvre de celui qui a fait tant honneur à la littérature française.

Electrification rurale : modification de la liste des communes bénéficiaires.

21382. — 5 octobre 1976. — **M. Pierre Petit** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur l'utilisation de la circulaire n° C 71 50 28 du 22 avril 1971 de MM. les ministres de l'agriculture et du développement industriel et scientifique définissant les nouvelles modalités de financement en matière d'électrification rurale. En effet, étaient exclus du régime rural les communes et les écarts ruraux des communes comptant plus de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu. En application de cette circulaire des arrêtés préfectoraux ont dressé la liste des communes de plus de 2 000 habitants exclues de par-là même du bénéfice de l'électrification rurale. Le recensement de 1975 est intervenu entre-temps. Il lui demande s'il n'estime pas nécessaire d'inciter les préfets à prendre des arrêtés modificatifs de la liste des communes exclues du bénéfice de l'électrification rurale, surtout lorsque, comme c'est le cas dans la Nièvre, cette modification est susceptible de bénéficier à des collectivités qui sont tombées au-dessous du seuil de 2 000 habitants depuis le dernier recensement.

Comité consultatif pour l'étude des actions médicales scolaires : participation des parents d'inadaptés.

21383. — 5 octobre 1976. — **M. André Bohl** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur les représentants des organisations et unions nationales désignés par arrêté du 10 septembre 1976, pour faire partie du comité consultatif pour l'étude des actions médicales, paramédicales et sociales liées à la scolarité des enfants et adolescents. Il lui demande s'il n'est pas possible de faire parti-

ciper à ces travaux les représentants des associations familiales, union nationale d'associations familiales et union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés. Le développement des actions au titre de l'évolution éducative lui paraît donner qualité aux représentants des parents d'enfants inadaptés pour faire partie de ce comité consultatif.

Policiers : attribution de prêts.

21384. — 5 octobre 1976. — **M. Paul Caron** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, de bien vouloir préciser la suite qu'il entend réserver aux conclusions du rapport présenté par **M. Bequet**, singulièrement en ce qui concerne la création d'un fonds permettant l'attribution à tous les policiers de « prêts personnels » à taux d'intérêts réduits analogues à ceux accordés dans certains autres secteurs de la fonction publique.

Coopération franco-polonaise en matière d'industries agro-alimentaires.

21385. — 5 octobre 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études entreprises par le groupe de travail sur la coopération dans le domaine des industries agro-alimentaires créées dans le cadre de la coopération franco-polonaise, lors des entretiens de janvier 1976.

Emploi féminin : formation professionnelle.

21386. — 5 octobre 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études entreprises à l'égard de l'aménagement et du développement de certains aspects de la formation professionnelle dans le cadre de l'emploi féminin, ainsi que le précisait alors **Mme le secrétaire d'Etat** auprès du Premier ministre (Condition féminine) (*Journal officiel*, Débats du Sénat du 11 mars 1976, page 266).

Ventilation des bénéficiaires de la priorité d'emploi dans les entreprises.

21387. — 5 octobre 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre du travail** de lui préciser si ses services disposent maintenant des données statistiques précisant le nombre des bénéficiaires de la priorité d'emploi présents dans les entreprises au cours de l'année 1975, se répartissant entre les mutilés de guerre, les accidentés du travail et les travailleurs handicapés, afin d'apprécier l'état d'application de la loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés.

Fiscalité relative au secteur automobile.

21388. — 5 octobre 1976. — **M. Jacques Carat** demande à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances** de préciser quel a été, en 1975, le produit global de la fiscalité qui frappe le secteur automobile, y compris les recettes provenant de la T. V. A. sur les ventes de véhicules, des taxes et redevances sur les carburants, les permis de conduire et les cartes grises, de la vignette, des impôts sur les assurances et de la taxe à l'essieu des poids lourds dans chacun des départements de la région parisienne.

Contribuable de plus de soixante-cinq ans ayant un enfant mineur à charge : imposition.

21389. — 5 octobre 1976. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances** que la loi de finances pour 1976 prévoit que les contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans, dont le revenu est compris entre 17 000 et 28 000 francs, bénéficient d'une déduction de 1 400 francs sur la base de l'impôt sur le revenu, cette déduction étant doublée si le conjoint est âgé de plus de soixante-cinq ans. Mais, la loi semble ne pas avoir prévu le cas où le contribuable de plus de soixante-cinq ans, veuf ou divorcé ayant un enfant mineur à charge pouvait sinon bénéficier d'une majoration de sa pension, mais tout au moins d'une déduction substantielle sur la base de l'impôt sur le revenu. Il lui demande s'il ne conviendrait pas de combler cette lacune.

U. R. S. S. : emprisonnement d'un ressortissant français.

21390. — 5 octobre 1976. — M. Francis Palmero demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle action il a pu entreprendre pour obtenir la libération du jeune toulousain arrêté et emprisonné en U. R. S. S. pour une distribution de tracts couramment pratiquée en France.

Indemnisation du chômage et répercussion sur l'embauche.

21391. — 5 octobre 1976. — M. Francis Palmero expose à M. le ministre du travail que dans le département des Alpes-Maritimes, le nombre de demandeurs d'emplois s'élève à 18 310 et le nombre de chômeurs secourus à 10 787. Or, il s'est avéré impossible, pour la réalisation de chantiers publics, de trouver des ouvriers qualifiés tels que boiseurs, ferrailleurs, conducteurs d'engins, chauffeurs poids lourds. Quatre-vingts ouvriers de la région marseillaise présentés par l'agence nationale de l'emploi, se sont récusés ou ne se sont même pas présentés, car il semble en effet que le bénéfice des indemnités pour licenciement économique et du « travail noir » constitue une dissuasion insurmontable. Il lui demande quelles conclusions il tire de cette situation.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

EQUIPEMENT

M. le ministre de l'équipement fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 21147 posée le 10 septembre 1976 par M. Roger Gaudon.

Logement.

M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement) fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 21082 posée le 3 septembre 1976 par M. Roger Quilliot.

M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement) fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 21114 posée le 4 septembre 1976 par M. Raoul Vadepiet.

M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement) fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 21139 posée le 10 septembre 1976 par M. Roger Poudonson.

M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement) fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 21146 posée le 10 septembre 1976 par M. Roger Gaudon.

INDUSTRIE ET RECHERCHE

M. le ministre de l'industrie et de la recherche fait connaître à M. le président du Sénat qu'il a été répondu directement à la question écrite n° 21060 posée le 26 août 1976 par M. Marcel Champeix.

Errata

à la suite du compte rendu intégral des débats de la séance du 2 octobre 1976.
(Journal officiel du 3 octobre 1976, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 2608, 1^{re} colonne :

Au lieu de : « 90952. — 6 août 1976. — M. Charles Zwickert... » ;
Lire : « 20952. — 6 août 1976. — M. Charles Zwickert ».

Page 2629, 2^e colonne, 3^e ligne de la question écrite 21013 :

Au lieu de : « ... produits. Il incombe au maire... » ;
Lire : « ... produits.
« Réponse. — Il incombe au maire... ».

	ABONNEMENTS		VENTE
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	au numéro.
	Francs.	Francs.	FRANCE et Outre-Mer. Francs.
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	0,50
Documents	30	40	0,50
Sénat :			
Débats	16	24	0,50
Documents	30	40	0,50

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone } Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.